



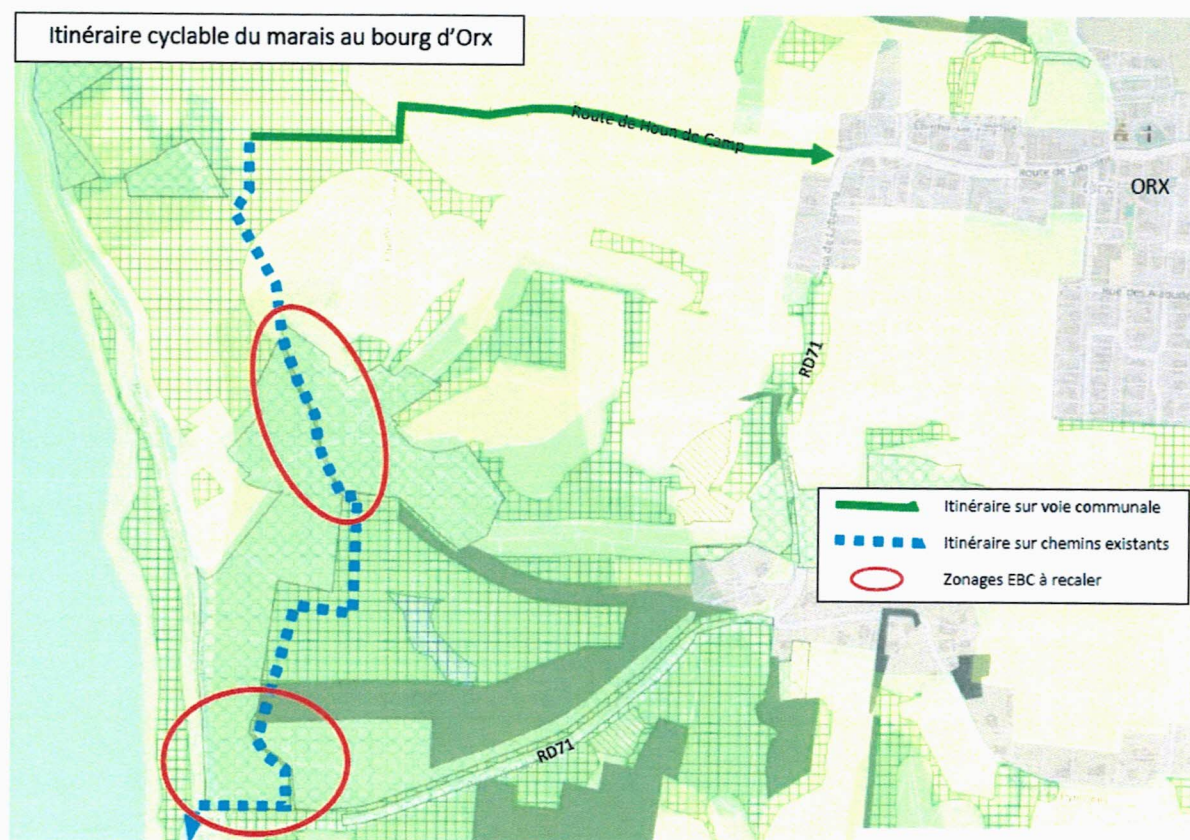
Orx, le 07 Janvier 2025

Communauté de Commune MACS
Service urbanisme
allée des Camélias
40230 Saint Vincent de Tyrosse

Objet : Correction erreur matérielle de zonage

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'avis à donner au sujet de la modification n°4 du PLUi, je vous prie de bien vouloir tenir compte de ma demande de correction d'erreurs matérielles des zonages pour le projet de la piste cyclable entre la RD71 (route de Labenne) et la route de Houn de Camp comme indiqué ci-dessous.



Bertrand Desclaux
Maire d'Orx



MAIRIE D'ORX
4 Place de l'église - 40230 ORX
05.58.77.91.04 / contact@mairie-orx.fr